



## Forcé de faire des heures en plus pour autres tâches

Par **Olivier lacourt**, le **22/03/2017** à **19:08**

Bonjour,

Je suis actuellement embauché en CDI par une société d'espace vert dans un centre de loisir ,ma société est payée par le centre pour gérer la propreté du lieu et bien sûr l'espace vert, mon appartement se trouve en plein milieu du centre je suis le seul locataire, le seul sur place , j'ai un contrat de JARDINIER et rien d'autre, sur mon baill il n'y a aucune ligne qui parle de mon travail ,je paie un loyer tout les mois au centre de loisir,ça n'est pas un logement de fonction , depuis quelques semaines un nouveau directeur est au centre , et il me considère comme SON employé, me rajoute des tâches qui n'ont rien avoir avec mon contrat (J'ai dû repeindre tout l'intérieur de l'accueil par exemple )d'ici 3 semaines je vais devoir faire le tour plusieurs fois par jours sur le centre pour gérer la clientèle.Mon patron (de l'espace vert ) dit oui à tout au directeur du centre . Mais en plus il considère que je suis le gardien du centre car j'habite sur place , j'ai un téléphone portable sur moi je doit être joignable en permanence même hors horaires de travail,le seul moment où j'ai le droit de l'éteindre c'est pendant mes vacances ,sur ce numéro l'accueil du centre m'appelle pour le moindre problème , meme le dimanche par exemple ,le système d'alarme est directement sur mon téléphone , donc si l'alarme sonne en pleine nuit c'est moi qu'on réveille et qui doit vérifier le problème , le soir quand tout le monde est parti je dois vérifier que tout est bien fermé,faire un tour du site , regarder si il ne reste pas des voitures sur le parking etc je le répète hors mes horaires de travail, et pleins d'autres taches encore . Et bien sûr encore une fois je n'ai aucun contrat de gardien et je paie un loyer tout les mois ce n'est pas un logement de fonction j'ai un simple contrat de jardinier.Je n'en peux plus de cette situation,sont ils dans leur droit ? Et si Non que faire ?merci d'avance.

Par **P.M.**, le **22/03/2017** à **19:20**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous êtes à temps complet pour l'entreprise d'espaces verts mais il faudrait éclaircir la situation...

Il faudrait savoir qui vous a remis le téléphone portable et à qui il appartient, mais normalement vous n'avez à accomplir que le travail pour lequel vous êtes payé...

C'est l'employeur qui devrait vous donner des ordres...

Par **Olivier lacourt**, le **22/03/2017** à **19:32**

Bonjour merci de votre réponse je suis à temps complet , le téléphone viens de mon patron de l'espace vert . je n'arrive pas à comprendre comment on peut me "forcé" a etre gardien ou d'être joignable en permanence

Par **P.M.**, le **22/03/2017** à **20:16**

Reste à savoir si on vous force ou si par votre passivité, vous acceptez d'être en astreinte sans même être indemnisé et payé pour toutes vos heures de travail...

Par **Olivier lacourt**, le **22/03/2017** à **20:30**

Vous avez totalement raison ma passivité à acceptez la situation n'est pas normal,mais c'est pour ça que je me tourne vers vous , que faire ? Tapez du poing sur la table ? Deja nous sommes d'accord qu'ils ne sont pas dans leur droit ? A qui en parler ? Un avocat ? Je suis totalement perdue

Par **P.M.**, le **22/03/2017** à **20:32**

Je vous conseillerais déjà de vous rapprocher d'une organisation syndicale et/ou même de l'Inspection du Travail...